



**PRÉFET
DE L'AUDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Principales mesures de restrictions d'eau dans l'Aude

Compte-tenu de la gravité de la situation, le Préfet de l'Aude appelle tous les usagers, particuliers, professionnels, collectivités à la responsabilité afin de préserver la ressource en eau

Niveau : Alerte Renforcée



Interdit :



Interdiction
d'arroser les pelouses, massifs fleuris,
espaces verts, rond-points



Interdiction
d'utiliser les douches de plage



Les travaux, les seuils et les rejets dans les
cours d'eau sont totalement interdits sans
autorisation administrative.



Interdiction
de nettoyer les terrasses, façades et voiries sauf
impératif sanitaire et sécuritaire



Interdiction
(sauf impératif sanitaire, alimentaire ou technique)
de nettoyer les engins nautiques et les véhicules en
dehors des
installations professionnelles de lavage qui justifient le
recyclage de l'eau à 70%



Interdiction
de faire fonctionner les fontaines en
circuit ouvert
(autorisé en circuit fermé)



Interdiction
de vidanger et de remplir les piscines.
(sauf pour le premier remplissage si le
chantier avait débuté avant les premières
restrictions)
La mise à niveau est tolérée entre 20h et 8h



Interdiction
d'arroser les terrains de sport
(sauf dérogations prévues par arrêté préfectoral*)



Limité :



Limitation des usages industriels
et commerciaux au strict nécessaire



Limitation
Remplissage des cuves à eau et citernes
interdit de 8h à 20h



Limitation
arrosage des plantations d'arbres de
moins de 3 ans interdit de 8h à 20h



Limitation des usages agricoles
Réduction minimale de 50 % des volumes prélevés
par l'interdiction de prélever de 8h à 20h sauf
dérogation*

Autorisé :



Autorisé
Arrosage des potagers et des jardins
maraîchers

Toutes ces mesures font l'objet de contrôles réguliers

***Pour plus d'informations**



www.aude.gouv.fr

Conception et réalisation : DDTM de l'Aude
Version : février 2025